

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le, **DIX FEVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT à 19H00 :**

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LECERF, N'DIAYE, LEGO, GHOUL, BOURBAULT, COPLO, BALUT, OUHLISSE, AÏT BABA.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, NIAUX-DESLANDES, LOUBASSOU, DELIENCOURT-GODEFROY, REBOURS, POUHE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** Mmes DJEMEL, COMBES, DUMONTIER et MM CHARLES, BARBOSA, FLIOU, HURÉ.

**Absents :** Mmes ARRIEULA, SCHREIBER, FORILLIERE, CANU et MM. MOURINET, ROUSSEAU.

**Avaient donné pouvoir :** Mme COMBES à M. COQUELET, M. CHARLES à Mme BENAMARA, M. BARBOSA à Mme DORDAIN, Mme DUMONTIER à M. GHOUL, M. FLIOU à M. BOURBAULT, M. HURÉ à M. BALUT.

Mme Catherine DUVALLET

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, EL OUERDIGHI, REGNAULT, BOUTTIER, DUMARCHÉ, ROJZMAN, et Mmes GUIBERT, BARBEY, DUPAIN, JEGU, LAMBERT, MONTMAYEUR.

DATE DE SEANCE  
10 février 2020

DATE DE CONVOCATION  
3 février 2020

DATE D'AFFICHAGE  
17 février 2020

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	20
PROCURATION(S)	6
VOTANTS	26

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

le : **14 FEV. 2020**

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

### Délibération N°04

#### GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) – ACTUALISATION

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet d'actualiser les autorisations de programme (AP) dans le cadre du budget primitif 2020.

Le montant global des AP en dépenses est de 59 098 250 € dont 547 517 € d'actualisation.

Celui des recettes est de 18 742 744€ dont 14 080 524 € d'actualisation notamment pour intégrer les subventions PNRU2 pour l'école des cerfs-volants et le complexe sportif Léo Lagrange.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)

**Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;

**Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

**Vu** la délibération du 10 février 2020 portant adoption du Budget Primitif pour 2020 ;

**Après en avoir délibéré**

**À l'unanimité**

- **APPROUVE** la révision des autorisations de programme présentée dans le tableau joint en annexe

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET

